

La situation

Monsieur FACHE est responsable d'atelier au sein d'une menuiserie. Cela fait plus de 8 ans qu'il travaille dans l'entreprise. Ses relations avec son manager sont tendues. Il cherche à faire une rupture conventionnelle mais il sait que son patron la refusera. Il se dit qu'il démissionnera et qu'il fera autre chose ailleurs ensuite. Il se sent prêt à monter sa propre structure de menuiserie mais il craint de perdre des moyens financiers.

Les questions

1) Que se passerait-il s'il démissionne ?

S'il démissionne il n'aura pas d'allocation.

2) Que lui recommandez-vous ?

Dans un premier temps de rencontrer un CEP.

Vérifier qu'il n'a pas besoin de formation complémentaire.

3) Quel(s) dispositif(s) vous paraît opportun à mobiliser ?

Dispositif démissionnaire.

4) Quels avantages découleraient de son action ?

Il bénéficiera de garanties :

- Serein vis-à-vis de son employeur
- Validation de son projet avant de démissionner
- Aura mis en place un plan d'action pour son projet de création d'entreprise
- Assurance chômage